

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>2A2S</u>					Néant <input type="checkbox"/> *													
Adresse de l'entreprise <u>91 RUE VOLTAIRE 60160 MONTATAIRE</u>																		
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>9</td><td>4</td><td>8</td><td>2</td><td>3</td><td>5</td><td>3</td><td>6</td><td>1</td></tr></table>										9	4	8	2	3	5	3	6	1
9	4	8	2	3	5	3	6	1										
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>					1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>					1	2					
1	2																	
1	2																	
					Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td></tr></table>					3	1	1	2	2	0	2	4	
3	1	1	2	2	0	2	4											
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012											
			Autres *		014		016											
	Immobilisations corporelles *				028	14 083	030			14 083								
	Immobilisations financières * (1)				040		042											
	Total I (5)				044	14 083	048			14 083								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052												
		Marchandises *		060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	54 875	070				54 875								
		Autres* (3)		072	27 284	074				27 284								
	Valeurs mobilières de placement				080		082											
	Disponibilités				084	8 804	086			8 804								
	Charges constatées d'avance*				092		094											
Total II				096	90 962	098			90 962									
Total général (I + II)					110	105 046	112		105 046									
PASSIF					Exercice N NET 1													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120				1 000									
	Écarts de réévaluation				124													
	Réserve légale				126				552									
	Réserves réglementées*				130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131													
	Report à nouveau				134				10 497									
	Résultat de l'exercice				136				2 033									
	Subventions d'investissement				137													
	Provisions réglementées				140													
Total I				142				14 083										
Provisions pour risques et charges																		
Total II				154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164													
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166				83 988									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169				6 974									
	Comptes courants d'associés				173													
	Autres dettes				175													
Produits constatés d'avance				174														
Total III				176				90 962										
Total général (I + II + III)					180	105 046			105 046									
RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182											
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	782		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184											

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2A2S

Néant *

A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé		018		Exercice N clos le							
		au titre de l'IR				3	1	1	2	2	0	2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210							
	Production vendue	Biens			215		214						
		Services*			217		218	1 95 685					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222						
	Production immobilisée*						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	1 95 685					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234						
	Variation de stock (marchandises)*						236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	44 528					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240						
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier :.....)					242	105 369					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243		244	581			
	Rémunérations du personnel*						250	34 255					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	8 484					
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)					255		254				
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262							
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
Total des charges d'exploitation (II)						264	193 217						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 469						
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294							
Produits exceptionnels (IV)						290							
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	76							
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348										
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	359						
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	2 033						
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	2 033	314							
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles*				322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	359							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997								
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987			342						
				JEI (44 sexies A)	989								
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138									
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A	181									
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344									
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993									
	Dont divers	Créanc report en arriere du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655			350					
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645								
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648								
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990								
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	2 392	354						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere *				356								
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	372							

Désignation de l'entreprise : 2A2S

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	11 667	462		464		466	11 667	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 417	472		474		476	2 417	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	14 083	492		494		496	14 083	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégréées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>2A2S</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616				
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres immob. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770	775						
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
					2				
					3				
					4				
					5				
					6				
					7				
					Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982						
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter					
Déficits imputés			983						
Déficits reportables			984						
Déficits de l'exercice			860						
Total des déficits restant à reporter			870						
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326				
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2A2S		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		195 685
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	195 685
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		58 006
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		81 791
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		10 099
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	149 897
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	45 789
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		45 789
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 4 8 2 3 5 3 6 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2A2S

ADRESSE (voie) 91 RUE VOLTAIRE

CODE POSTAL 60160 VILLE MONTATAIRE

Table with 4 columns: Description, 901, 902, 903, 904, 905, 906. Rows include NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE, NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE, and TOTAL DES LIGNES 901 + 903.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2), Nom de famille (BIVIGOU), Prénom(s) (STEPHAN), Nom d'usage, % de détention (100), Nb de parts ou actions (100), Naissance (Date, N° Département, Commune, Pays), Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

Titre (2), Nom de famille, Prénom(s), Nom d'usage, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance (Date, N° Département, Commune, Pays), Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

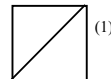
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 4 8 2 3 5 3 6 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2A2S

ADRESSE (voie) 91 RUE VOLTAIRE

CODE POSTAL 60160 VILLE MONTATAIRE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2A2S 91 RUE VOLTAIRE 60160 MONTATAIRE France		91 RUE VOLTAIRE 60160 MONTATAIRE	
SIRET 94823536100011			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	BATIMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	----------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	2 392	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quindecies)				

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %
--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 23102025 Lieu : MONTATAIRE Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M BIVIGOU STEPHAN

SAS 2A 2S
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000.00 euros
Siège Social : 91 Rue Voltaire
60160 Montataire

RCS DE Compiègne N°948 235 361

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2025

En l'an deux mille vingt cinq
Le 30 juin à 10 heures,
Au siège social, à Sarcelles
Les associés de la Société à Responsabilité Limité «**2A 2S**» au capital de 1 000 euros.
Divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacun se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du gérant

EST PRESENT :

➤ **Mr. BIVIGOU Stéphan** **100 parts gérant**

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence est déclarer régulièrement constituée.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Gérant sur l'activité de la société sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2024**
- Rapport du Gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdits comptes et conventions : quitus au Gérant
- Affectation des résultats

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan compte de résultat et annexe) arrêtés au **31 décembre 2024**.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial du Gérant.
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial du Gérant.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demande plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant relative à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'il a été présenté, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **2 033.00 euros**

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport. En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- 5 % à la réserve légale, soit101.65 euros
- Le solde au Report à nouveau soit.....1 931.35 euros

Total égale à un bénéfice de l'exercice2 033.00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 501 de Loi 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Gérant

2A 2S

91 Rue Voltaire

60160 Montataire

948 235 361 R.C.S. Compiègne

2a2scontact@gmail.com

SAS 2A 2S

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

AU CAPITAL DE 1 000.00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 91 Rue Voltaire
60160 Montataire

RCS DE Compiègne N°948 235 361

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Chers associés,

En vue de la réunion de notre assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024**, qui se déroulera au siège social le **30 juin 2025**, le gérant a rédigé le présent rapport de gestion adressé à chacun des associés avec les autres documents prescrits par la loi, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

L'activité de la société au cours de l'exercice écoulé se présente comme suite :

Le chiffre d'affaires hors taxe réalisé est d'un montant de **195 685.00 euros**

Les charges d'exploitations sont d'un montant de **193 217.00 euros**

L'évolution des principaux postes de cette rubrique se présente comme suit :

EXERCICE 2024

Achat de marchandises	0.00 euros
Achats de matières premières	44 528.00 euros
Variation de stock	00.00 euros
Charges externes	105 369 euros
Impôts et taxes	581.00 euros
Salaire et traitement	34 255.00 euros
Charges sociales	8 484.00 euros
Amortissements	00.00 euros
Autres charges	00.00 euros

Dans ces conditions le chiffre d'affaires réalisé couvre les charges d'exploitations de l'exercice. Il en ressort un résultat d'exploitations **bénéficiaire de 2 469 euros**

Le résultat de l'exercice clos au **31 décembre 2024 est bénéficiaire de 2 033.00 euros**

Le total actif est d'un montant de **105 046.00 euros**

Au passif du bilan la situation nette du passif ressort égalitaire pour un montant de **105 046.00 euros**

Le compte de résultat et le bilan ont été établis et présentent selon les formes requises par les dispositions légales en vigueur et le plan comptable général.

En outre, les comptes de l'exercice ont été établis selon les méthodes d'évaluation que l'exercice précédent et nous n'avons à proposer aucune modification de ces méthodes sur lesquelles vous seriez amenés à vous prononcer.

Tous les documents comptables joints aux déclarations fiscales ont été conformément aux règles édictées par le décret du 14 mars 1984.

Le gérant déclare n'avoir établie aucun rapport spécial en application de l'article 50 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

En application de l'article 223 du code général des impôts, le gérant déclare que la société n'a pas supporté de charges somptuaire et frais pouvant donner lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du CGI.

Après notre exposé ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils viennent de vous être présentés, de bien vouloir voter la résolution suivante

Affecter **le bénéfice de l'exercice, soit de 2 033.00 euros** de la manière suivante :

- **En report à nouveau**

Et de nous donner quitus entier et sans réserve de notre gestion.

LE GERANT
2A 2S
91-Rue Voltaire
60160 Montataire
948 235 361 R.C.S. Compiègne
2a2scontact@gmail.com